

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CD290 (Rect)

présenté par

M. Zulesi, rapporteur

à l'amendement n° CD149 de M. Valence

-----

### ARTICLE 2

Substituer à l'alinéa 24 les trois alinéas suivants :

« 1° *sexies (nouveau)* L'article 14 est ainsi modifié :

« *a)* Les mots : « Société du Grand Paris » sont remplacés par les mots : « Société des Grands Projets » ;

« *b)* Sont ajoutés les mots : « et les titres III et III *bis* de la présente loi ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement rédactionnel vise à reprendre l'amendement rédactionnel CD243 qui tombera en cas d'adoption de l'amendement CD149 de M. Valence.